

1

- **L'adaptation aux programmes scolaires** et aux éducations transversales en lien avec les ODD.
- Les enseignements disciplinaires doivent être impérativement mobilisés.

2

- **La formation de tous les usagers**, enseignants, élèves et éco-délégués, personnels d'éducation, de direction, d'encadrement, administratifs, de santé, sociaux et techniques, parents, associations partenaires.

3

- **La mobilisation des élèves** : chacune des phases d'élaboration de la démarche intègre progressivement et dans la mesure du possible les élèves et d'abord les éco-délégués, en leur fournissant les informations et les aides méthodologiques utiles à l'exercice de leur rôle de relai et de porteurs de projets auprès de leurs camarades.
- [Texte]

4

- **La qualité du lien collaboratif avec la collectivité territoriale de rattachement** : la gestion durable du bâti scolaire (fournitures, énergie, eau, nourriture, déchets et recyclage, maintenance et nettoyage, etc.) et les projets de créations pérennes initiés par les éco-délégués impliquent un rapprochement avec les collectivités territoriales
- [Texte]

5

- **L'exigence relative aux partenariats extérieurs**: ces partenariats font l'objet d'une **formalisation qui définit des objectifs** et des priorités afin de garantir la faisabilité de la mise en œuvre et **garantit l'adéquation du contenu des partenariats aux programmes d'enseignement et aux publics concernés**

6

- **L'anticipation et la valorisation** : le projet intègre d'emblée une exigence de mémoire relative aux ressources identifiées sur le territoire, que le Centre de documentation et d'information peut accueillir. **La valorisation par un travail de communication, tant en interne que vers l'extérieur, permet de fournir cette ressource. Cette démarche associe les élèves.**